

Objet : Modification - Tarifs commercial partenariats 2026

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de l'EPIC OFFICE DE TOURISME DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 11 mai 2026

L'an deux mille vingt six et le onze mai

Le comité de direction de l'EPIC, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Serge GROLLIER,

Présents : MMES MRS. GROLLIER. BAILLY. LEBRAT. SEINE. TUR. BAVUZ. CHARPINE. MALLEIN. PUGNOT. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. TAVEL (pouvoir CHARPINE)

Secrétaire de séance : P.ZUCCHERO

.....

Le Président,

Rappelle qu'au titre des articles L. 133-3, L. 211-1 et 221-2 du Code du tourisme et conformément à l'objet de l'EPIC, l'Office de tourisme du Lac d'Aiguebelette peut commercialiser des prestations de services touristiques ;

Indique que les tarifs des partenariats de l'Office de tourisme ont déjà été votés (Délib 2025_11-03-2) mais qu'un montant doit être modifié concernant l'offre open system (réservation en ligne) suite à une erreur d'écriture.

Explique que le tarif open system de 50€ HT doit être remplacé par un tarif à 80€ HT ;

Le Comité de direction, après en avoir délibéré l'unanimité :

Vu les articles L. 133-3, L. 221-1 et L. 221-2 du Code du tourisme ;

Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC Office de tourisme du Lac d'Aiguebelette ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

APPROUVE ce tarif commercial de 80€HT pour l'open system.

AUTORISE le président à signer toutes les pièces s'y rapportant et à entreprendre toute démarche relative à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

Secrétaire de séance

